



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date de la note : 18/03/14

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbsc.org)

Période du : 15/03 au 18/03/14

OBJET : Relevé de décisions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

1) DIVISION 2

Les conditions d'engagement en matière d'arbitrage pour la D2, en 2014, sont les suivantes :

	Division 2
Conditions d'engagement	
Arbitre 1	AN ou AR avec formation AN 2013 ou en cours
Arbitre 2	AR (AD possible si coopté pour la N1 par la CNAB)
Obligation que l'un des arbitres soit licencié dans le Club	Oui

Les clubs de Montigny-le-Bretonneux et Rennes, présentant les arbitres suivants :

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	JACQUEMARD Valentin (AD co) valentin75@live.fr
	BEAUVIER Arnaud (AR) Tommy5@aol.com
RENNES	DULPHY François (AR) francois.dulphy@neuf.fr
	COLIN François (AR) sarahfrancois.colin@gmail.com

En bleu = arbitre licencié au sein du club

Valentin JACQUEMARD étant en cours de formation ARB (UC MEC2, GEST2 et RG2 2013)

Ont demandé une dérogation quant auxdites conditions d'engagement qu'il leur est impossible de remplir pour la saison 2014.

Au regard des efforts réguliers faits en matière de formation d'arbitres Baseball par ces deux clubs, et de l'accession en D2 plus rapide que prévue pour Rennes, la Commission décide (accord par courriel de la majorité des membres : 5/8) d'accorder exceptionnellement ces dérogations.

Celles-ci ne seront pas reconduites en 2015 et les deux clubs devront impérativement répondre aux conditions d'engagement alors en vigueur.

2) NOTE CNAB 2014/001

La seule modification notable concernant l'hébergement et plus particulièrement l'offre Welcomsport à laquelle a adhéré la Fédération, la Commission valide (accord par courriel de la majorité des membres : 6/8) le projet de note 2014/001 relative aux indemnités d'arbitrage et au remboursement des frais qui va annuler et remplacer la note 2013/003 du 07/05/13.



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date de la note : 22/09/14

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbsc.org)

Période du : 12/09 au 22/09/14

OBJET : Relevé de décisions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

RECOMPENSES 2014

Trophée Arbitrage Espoir AFCAM

Conformément à la [note interne 2012/003 du 20/03/12](#), la Commission décide (accord par courriel de la majorité des membres : 5/8) de proposer à l'AFCAM pour cette récompense :

NOM	Prénom	Grade	Année 1e formation	Année dernière formation	Division 1 2014	Division 2 2014	Nationale 1 2014	Nationale 2 2014	Autres arbitrages 2014	Total 2014
COLIN	François	AR	1992	2012 ; 2013 (AR)		10	3		23	36

Chiffres au 22/09

Dont Finale N1 à EYSINES les 13 et 14 septembre

Prévu sur les matchs de barrage D1/D2 à LA ROCHELLE les 4 et 5 octobre

Trophée Arbitrage Elite AFCAM et Trophée ou Mérite fédéral Arbitre Baseball

Au regard de la saison et compte-tenu du fait que les managers des équipes D1 n'ont que très peu répondu à nos sollicitations en matière d'évaluation lors du Challenge de France, la procédure prévue dans la [note interne](#) ne semble pas appropriée pour cette année. Aussi, cette note ne revêtant pas un caractère réglementaire mais un caractère organisationnel, la Commission décide (accord par courriel de la majorité des membres : 5/8) :

- de suspendre, pour ces deux récompenses, son application en 2014 ;
- d'acter que, cette année, les deux récompenses pourront être remises à deux arbitres différents ;
- d'autoriser son Président à consulter, pour chacune d'elles, un certain nombre de personnes afin de proposer des récipiendaires potentiels qui seront ensuite validés, en toute collégialité, par la Commission.

Trophée Arbitrage Elite AFCAM

Tenant compte de l'historique quant à ce Trophée et après consultation pour accord (*courriel du 18 septembre ; aucune objection au 22 septembre*), par Fabien Carrette-Legrand, des personnes suivantes :

- Christine Frey (CNSB) ;
- Jean-Marie Meurant (Président CNSB) ;
- Stephen Lesfargues (DTN) ;
- Membres de la CNAB (sauf Paul Nguyen) ;
- Arbitres certifiés « Elite » en 2014 (sauf Paul Nguyen) ;
- Gilbert Lejeune,

la Commission décide (accord de la majorité des membres : 7/8) de proposer à l'AFCAM pour cette récompense :

NOM	Prénom	Grade	Certifications	Année dernière formation	Rencontres internationales 2014 (officielles et IBAF ranking)	Division 1 2014	Division 2 2014	Nationale 1 2014	Nationale 2 2014	Autres arbitrages 2014	Total 2014
NGUYEN	Paul	AN	IRA ; Elite pour 2011, 2012, 2013, 2014 (BEES1)	2012 (CDF) ; 2013 (IA)	3	20	1	15			39

Chiffres au 22/09

Dont 3^e match de la finale D1

A officié lors du FIBT Yoshida Challenge

Membre de la CNAB depuis 2009 (Désignateur N1, formation) et Président de la CRAB-IDF

Trophée ou Mérite fédéral Arbitre Baseball

Après consultation pour accord (*courriel du 18 septembre ; aucune objection au 22 septembre*), par Fabien Carrette-Legrand, des personnes suivantes :

- Christine Frey (CNSB) ;
- Jean-Marie Meurant (Président CNSB) ;
- Stephen Lesfargues (DTN) ;
- Membres de la CNAB ;
- Gérald Lacoste (CF Arbitrage Baseball) ;
- Arbitres Internationaux 2014 (sauf Serge Makouchetchev) ;
- Gilbert Lejeune,

la Commission décide (accord de la majorité des membres : 7/8) de proposer au Comité Directeur de la Fédération pour cette récompense :

NOM	Prénom	Grade	Certifications	Année 1e formation	Année dernière formation	Rencontres internationales 2014 (officielles et IBAF ranking)	Division 1 2014	Division 2 2014	Nationale 1 2014	Nationale 2 2014	Autres arbitrages 2014	Total 2014	
MAKOUCHETCHEV	Serge	AN	AI (HN 2008-2009, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014) ; Elite pour 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 ; Formateur d'Instructeurs		2000	2012 (IBAF Umpire Camp) ; 2013 (formateur/IA) ; 2014 (CEB Elite Umpire Clinic)	20	34	4			2	60

Chiffres au 22/09

Arbitre en chef pour la finale du Challenge de France

Crew chief lors de la finale D1

A officié lors du FIBT Yoshida Challenge

CEB : Coupe d'Europe (A) et Championnat d'Europe (dont finale en 3B) + CEB Elite Umpire Clinic

S'investit énormément pour essayer de faire progresser l'arbitrage français et le "haut niveau"



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date de la note : 18/11/14

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (*mél : cnab@ffbsc.org*)

Période du : 24/10 au 18/11/14

OBJET : Relevé de décisions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

1. SUSPENSION DE LA CERTIFICATION « ELITE » EN 2015

Au regard de la saison D1 écoulée, on ne peut que constater que :

- la vraisemblable hausse du niveau du championnat a mis en évidence un besoin en formation et remise à niveau (technique, harmonisation quant à la gestion de match, etc.) pour les arbitres officiant dans cette compétition (prévu préalablement à la saison 2015) ;

- un trop grand nombre d'indisponibilités (pour de multiples raisons), voire parfois même un manque de dévouement, des Arbitres Nationaux certifiés "Elite" ont, hélas et trop souvent, influencé les désignations.

Aussi, la Commission décide (accord par courriel des membres : 5/8) que le processus de certification "Elite" et les certifications "Elite" actuelles sont suspendus pour 2015.

Bien évidemment, il conviendra, tant aux Membres de la Commission qu'aux Conseillers Fédéraux Arbitrage Baseball, de réfléchir aux évolutions à apporter en matière de certification(s) en vue de la saison 2016.

2. CADRAGE DE LA CERTIFICATION D'INSTRUCTEUR D'ARBITRES AUXILIAIRES

La Commission valide (accord par courriel des membres : 5/8) la [note 2014/003 du 24/10/14](#) relative au cadrage de la certification d'Instructeur d'Arbitres Auxiliaires (dont [formulaire de proposition](#) correspondant dûment mis à jour) qui annule et remplace la note 2012/009 du 17/12/12.

3. PRINCIPES GENERAUX EN MATIERE D'EXPULSION

Dans le Baseball, les arbitres se voient confier l'autorité d'expulser tout participant d'une rencontre, celle-ci ne devant jamais être prise à la légère.

Bien que chaque situation soit unique et particulière, les joueurs, les managers et les clubs souhaitent de l'uniformité et de la constance quant à l'application de standards en matière d'expulsion.

Aussi, la Commission, soucieuse, d'une part, de répondre à cette attente du terrain et, d'autre part, d'harmoniser les pratiques en matière de gestion de match, valide (accord par courriel des membres : 5/8) la fiche technique du 30/10/2014 concernant les principes généraux en (standards) en matière d'expulsion et insiste donc quant au respect, par l'ensemble du Corps arbitral Baseball, des principes énoncés dans celle-ci.

4. PASSERELLE ARBITRE DE SOFTBALL A ARBITRE DEPARTEMENTAL BASEBALL

La mise à jour de la fiche technique relative à la formation « passerelle » arbitre officiel de Softball à ADB a été transmise à la CNAS, la CF Formation et la DTN le 26/10/14.

Le document n'ayant fait l'objet, dans un premier temps, d'aucun retour de la part de celles-ci, il est validé par la Commission (accord par courriel des membres : 5/8) puis diffusé et mis en ligne sur le Site Technique Baseball le 04/11/14.

Toutefois, un pertinent retour de Franck Lautier, Formateur d'Instructeurs Arbitrage Baseball et Instructeur Arbitrage Softball, du 07/11/14 nous a incités à soumettre à la CNAS, la CF Formation, la DTN une version améliorée de la fiche technique qui sera, de nouveau, validée par la Commission (accord par courriel des membres : 6/8) puis diffusée et mise en ligne le 18/11/14.

5. DEROGATION QUANT AUX AJ/AA

Conformément à l'Article 6 des RGAB (note 1), la Commission décide (accord par courriel des membres : 7/8) pour 2015 :

- A) d'accorder ou de prolonger, le cas échéant, la dérogation autorisant les Arbitres Jeunes et Arbitres Auxiliaires à officier sur bases, **un Arbitre Départemental au minimum devant alors être à la plaque**, lors des rencontres de catégorie AA de niveau régional pour les ligues suivantes :
- Alsace
 - Aquitaine
 - Auvergne (sous couvert de la CRAB Rhône-Alpes)
 - Basse-Normandie
 - Bretagne
 - Haute-Normandie
 - Ile-de-France
 - Languedoc-Roussillon
 - Rhône-Alpes
- B) De dénoncer, en revanche, cette dérogation pour la Ligue Bourgogne qui ne dispose plus de CRAB en son sein. Les Arbitres Jeunes et Arbitres Auxiliaires de cette région sont donc limités aux rencontres des catégories A ou en dessous, de niveau régional.